

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de SOLANIM' du 24 Novembre 2023

L'association SOLANIM' s'est réunie le 24 novembre 2023 à la Salle des Fêtes de Sologny.

Après un mot de bienvenue adressé aux membres de l'association, à Mme le Maire, aux membres du Conseil Municipal, aux adhérents présents ainsi qu'au correspondant du JSL, le Président a ouvert la séance en présentant l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2021
- Approbation du rapport moral
- Approbation des comptes de l'exercice clos
- Démission des membres du bureau
- Renouvellement par appel à candidature des membres du bureau
- Devenir de l'association
- Affectation des résultats

Rapport Moral :

Depuis la tenue de la dernière assemblée générale le 14/06/2021, l'association a animé :

- Un marché aux fleurs
- La rénovation partielle de deux lavoirs

Aucune activité n'a été initiée à ce jour en 2023.

Le bilan de ce rapport moral met en évidence la fatigue d'une équipe réduite de sept bénévoles dont quatre constituant son bureau, bénévoles qui ont le sentiment de ne pas être relayés lors des activités.

Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos

Après présentations détaillées des dépenses et des recettes des exercices 2021 / 2022 et 2023, le Trésorier informe l'assemblée que toutes les pièces justificatives et livres comptables sont à disposition sur place pour tous renseignements complémentaires éventuels et que le solde des comptes de l'association se décompose ainsi :

- 3 865,56 € sur le compte du Crédit Agricole
- 6,89 € sur le livret A de la Banque Postale
- 149,53 € en numéraire.

Le Trésorier précise qu'il n'y aucune facture en instance et que ces montants sont nets au jour de l'assemblée.

Après mise aux votes de ces deux rapports, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Démission des membres du bureau et appel à candidatures

Les membres du bureau démissionnant dans leur ensemble, un appel à candidatures est lancé auprès des adhérents présents.

Cet appel ne recueillant aucun volontariat et conformément à l'ordre du jour, une assemblée générale extraordinaire sur le devenir de Solanim prend le relais de l'assemblée générale ordinaire.

Assemblée Générale Extraordinaire concernant le devenir de l'association

Conformément aux statuts de l'association, deux options sont proposées : mise en veille pour une année ou dissolution.

Ces options sont proposées aux votes à main levée : il est voté à l'unanimité la mise en veille de l'association à compter de ce jour 24/11/2023 et ce pour une durée d'un an.

Une nouvelle assemblée générale est convoquée le 22 novembre 2024 pour établir un état des lieux, soit la reprise des activités avec une nouvelle équipe, soit la dissolution et la liquidation des actifs et des passifs éventuels de l'association.

Au cours de cette année de veille profonde, un inventaire du patrimoine de l'association sera fait afin d'être mis à disposition d'une éventuelle équipe.

Il est précisé qu'en cas de dissolution à compter du 22 novembre 2024, l'assemblée générale 2024 se prononcera sur le devenir des biens et se donnera un délai de six mois pour la liquidation des actifs et passifs.

Il est acté par cette assemblée générale extraordinaire, et compte tenu des circonstances, la clôture du contrat d'assurance de l'association. Un contrat temporaire sera souscrit pour la couverture de la future assemblée 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 sur un constat de tristesse et sur un bilan général du manque d'implication des habitants dans la vie communale, constat général qui ne concerne pas que Sologny.

Un moment de convivialité a clôturé ces deux assemblées.

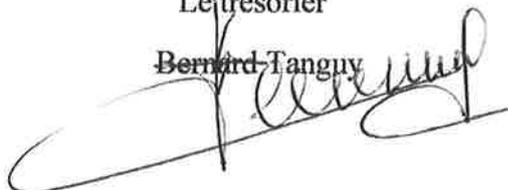
Le président

Enrico Gallorini



Le trésorier

Bernard Tanguy



La secrétaire

Christine Tanguy

